



L'investissement
socialement responsable
en Belgique

Synthèse 2014

AUTEURS

Bernard Bayot, Directeur
Annika Cayrol, Chargée de recherche
Arnaud Marchand, Chargé de recherche



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Contexte législatif et politique

L'investissement socialement responsable est un concept qui est entré dans le champ politique belge voici un peu plus d'une dizaine d'années, s'invitant peu à peu dans les stratégies publiques et les textes législatifs et réglementaires.

Cette évolution a été profondément affectée par la crise financière qui a éclaté en 2007-2008. Bien que de nombreuses mesures aient été prises dans l'urgence pour protéger les épargnants et le secteur bancaire ainsi que pour stabiliser le système financier, la question de la finalité de la finance a été largement absente des débats.

Depuis notre rapport 2013, quelques initiatives législatives ont vu le jour, telles que le dépôt d'une proposition de loi visant à limiter la spéculation sur les matières premières agricoles (en octobre 2013) ou le début des travaux de la Commission Finances et Affaires économiques relatifs à une proposition de loi sur la norme de qualité ISR (février 2013). Toutefois, ces initiatives sont devenues caduques en mai 2014, comme l'ensemble des propositions de loi et des projets de loi déposés durant cette législature et non concrétisés.

L'unique avancée en 2013-2014 consiste dès lors en la mise en place, par le gouvernement fédéral, d'un cadre fiscal favorable à l'émission par les banques de prêts-citoyens thématiques permettant de financer des projets à des fins socio-économiques ou sociétales à partir de janvier 2014.

Ce maigre bilan reflète celui de la législature qui s'achève. Pourtant, des déclarations de politique générale ambitieuses avaient été rédigées au niveau wallon (en 2009) et fédéral (en 2011 et 2012). Ainsi, le gouvernement fédéral annonçait en 2011 qu'il plaiderait au niveau européen pour l'introduction de normes de qualité pour les investissements socialement responsables.

A la Région wallonne, le gouvernement s'était notamment engagé à assurer la concrétisation et la promotion active d'une politique d'investissement respectueuse de la bonne gouvernance, éthiquement, socialement et environnementalement responsable auprès des communes, provinces et autres pouvoirs adjudicateurs. L'objectif du gouvernement wallon était d'utiliser les moyens à sa disposition pour que les pouvoirs publics investissent progressivement une part croissante de leurs fonds (30 % en 2014) dans des véhicules financiers qui répondent à des critères de durabilité environnementale, éthique et sociale.

Aucune mesure n'a toutefois été prise pour mettre en œuvre ces déclarations politiques.

Par ailleurs, au sein des administrations, l'absence de cadre défini et la difficulté de compréhension de l'univers ISR au vu de la diversité des critères utilisés restent autant de freins à l'investissement public dans les produits socialement responsables.

À l'aube d'une nouvelle législature, de nombreux chantiers doivent encore être entrepris pour développer et favoriser un investissement socialement responsable.

La mise en place d'une norme de qualité ISR dans la loi reste l'enjeu le plus crucial. L'absence de tout cadre légal permet en effet que des produits présentés comme socialement responsables investissent en réalité dans des entreprises actives dans des secteurs qui polluent l'environnement, qui dégradent la santé publique, qui emploient des mineurs, qui produisent des armes, etc. De plus, sans norme existante, il est impossible pour les pouvoirs publics de promouvoir des produits ISR (via un incitant fiscal par exemple). Ces dernières années, l'introduction de normes de qualité a été prise en considération dans quatre initiatives parlementaires, mais aucune loi n'a encore vu le jour à ce sujet.

Le manque de transparence en matière d'ISR est un autre frein à son développement. En effet, il n'incite pas les promoteurs à améliorer la qualité éthique des produits qu'ils commercialisent. Même si un certain nombre de lois encouragent la transparence en matière d'ISR en exigeant la prise en compte de critères sociaux, éthiques et environnementaux par les organismes de placement collectif dans leur prospectus et rapport annuel, il apparaît que la volonté de transparence est faible et les contrôles inexistant.

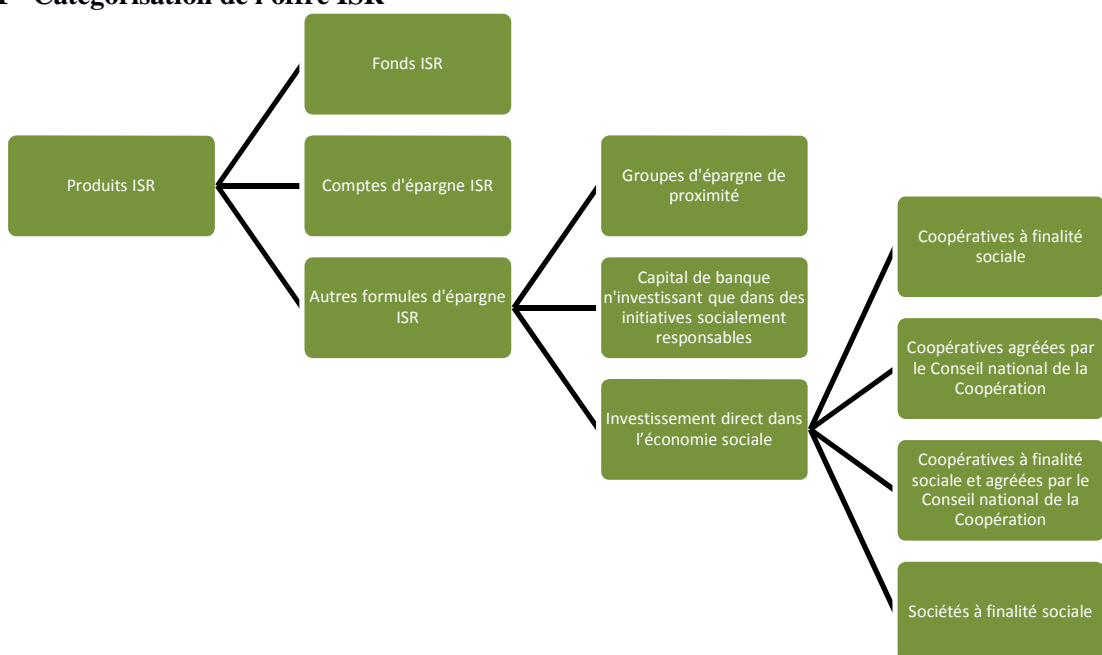
Enfin, d'autres enjeux méritent également d'être rencontrés : accroître les investissements publics socialement responsables, promouvoir une épargne-pension durable, systématiser les incitants fiscaux pour les produits d'investissement solidaire, offrir la garantie de l'État aux souscripteurs de ces produits ou encore prohiber les investissements controversés.

Chiffres clés de l'investissement socialement responsable (ISR)

Nombre de produits ISR

Au 31/12/2013, on dénombre environ 1102 produits financiers socialement responsables le marché ISR belge soit une légère baisse par rapport à 2012 (-25 produits socialement responsables). La répartition reste similaire à l'an dernier : les autres formules d'épargne représentent 72 % de ce marché (793 produits), contre 27 % pour les fonds (303 produits) et 1 % pour les comptes d'épargne (6 produits).

1 - Catégorisation de l'offre ISR

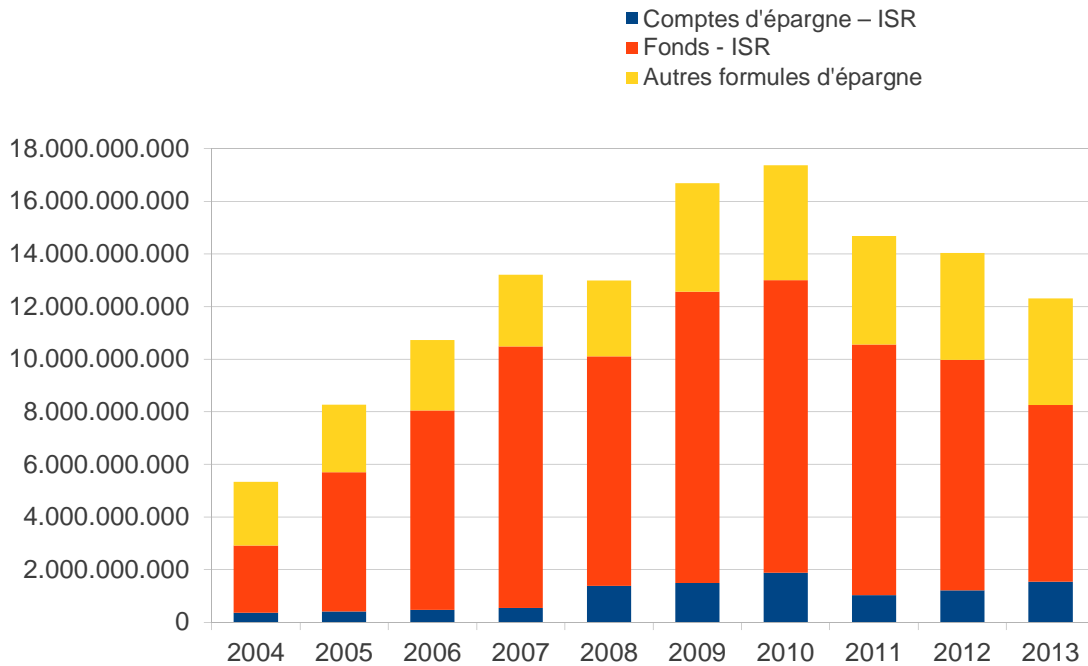


Encours global

En 2013, on enregistre une diminution significative de l'encours global des produits ISR¹ : **- 12%, soit -1,72 milliard d'euros** portant l'encours total à **12,32 milliards d'euros**. Celle-ci est due exclusivement à la baisse importante de l'encours des fonds ISR (-2,04 milliards d'euros / -23 %), alors que l'encours des comptes d'épargne ISR augmente et que celui des autres formules d'épargne est légèrement en hausse.

¹ Somme de l'encours des fonds ISR, des comptes d'épargne ISR et des autres formules d'épargne ISR.

2 - Évolution globale de l'encours ISR (EUR)



Source : Réseau Financité

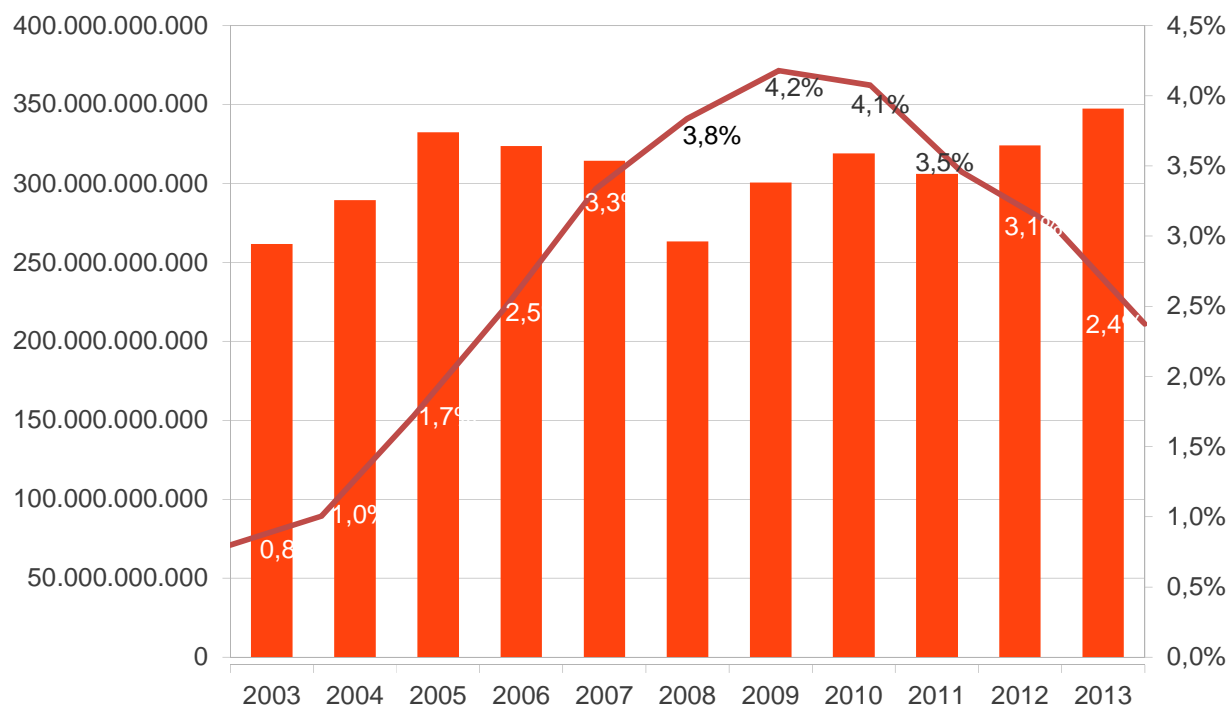
La **part de marché globale des produits ISR** diminue de manière significative en **2013** pour atteindre **2,4 %** contre 3,1 % en 2012. Cette diminution de part de marché de l'ISR en 2013 par rapport à 2012 s'explique :

- par la baisse importante de l'encours des fonds ISR (-2,042 milliards d'euros, soit -23 %).
- par l'augmentation significative de l'encours de l'ensemble des fonds commercialisés en Belgique : (+10,98 milliards d'euros, soit +10 %).
- et, enfin, par la hausse de l'encours de l'ensemble des comptes d'épargne disponibles en Belgique (+ 16,09 milliards d'euros / +6 %).

Concernant les **fonds ISR**, la **part de marché** chute à **5,7 %** contre 8,2 % en 2012.

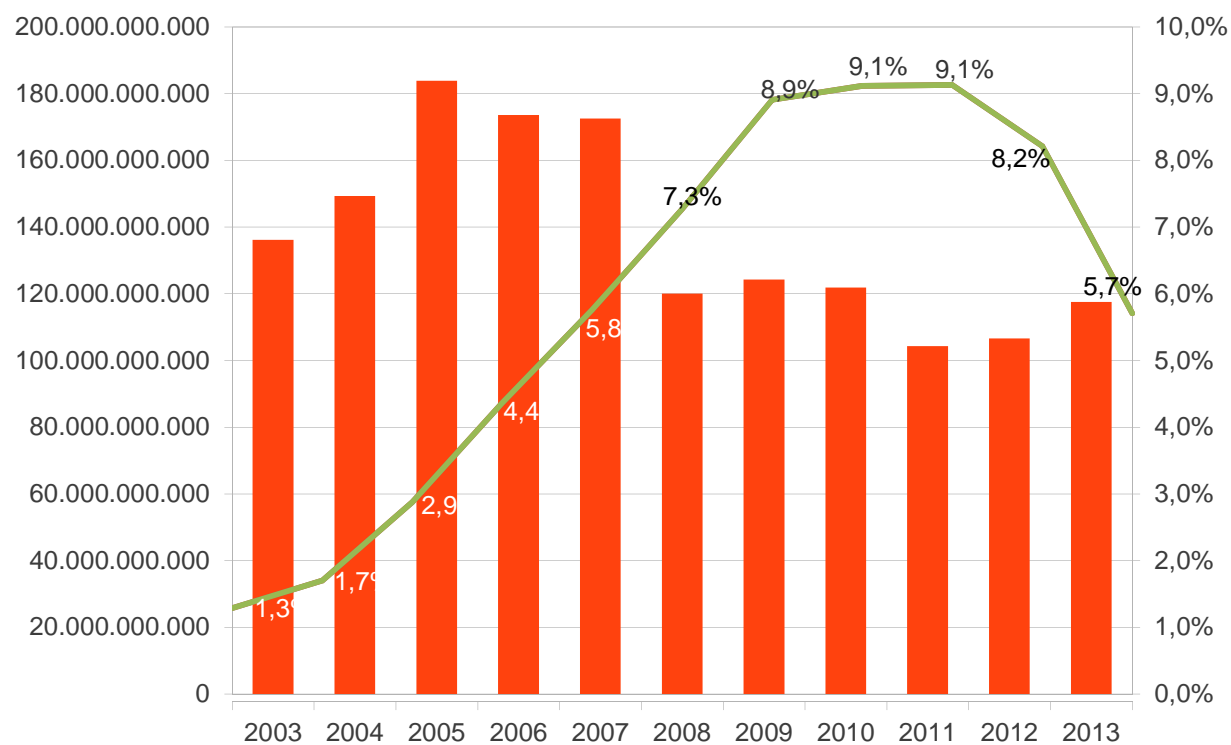
Présentant un taux de progression plus soutenu que l'ensemble des comptes d'épargne en Belgique, la **part de marché des comptes d'épargne ISR** est en légère augmentation, avec **0,7 %** au 31/12/2013 contre 0,6 % en 2012.

3 - Évolution des parts de marché ISR globales (hors investissement direct)



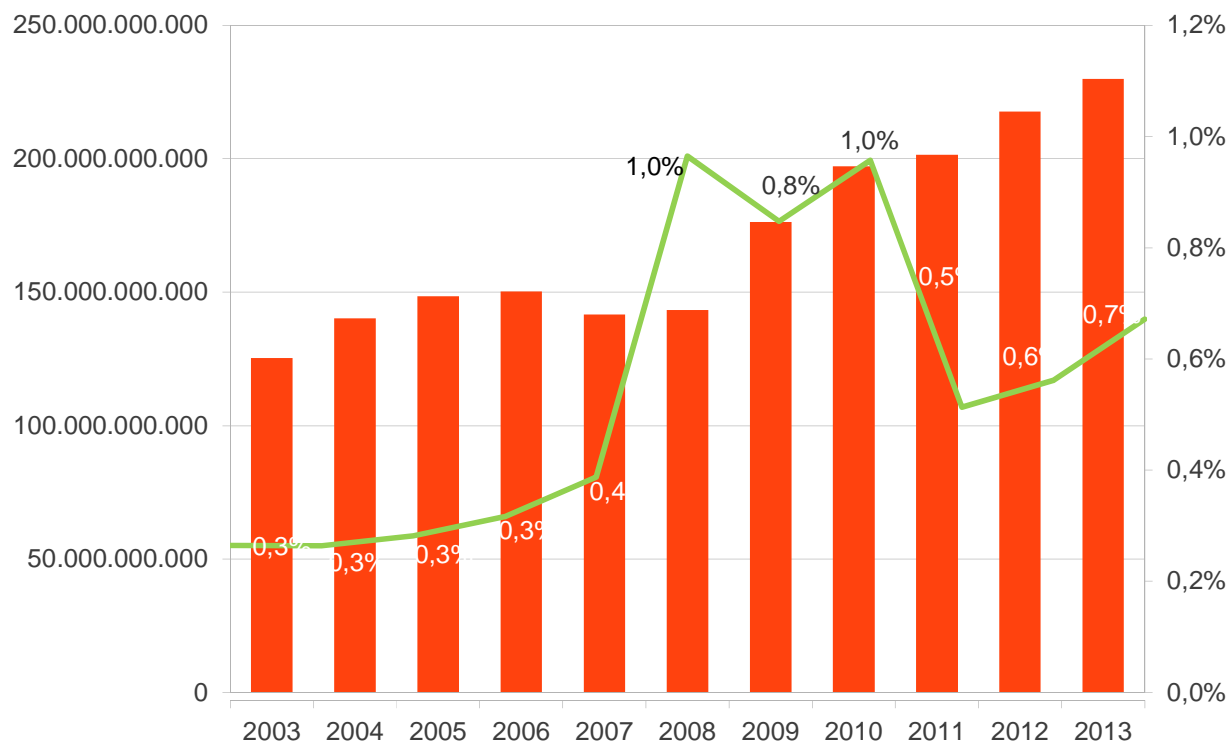
Source : Réseau Financité

4 - Évolution des parts de marché des fonds ISR



Source : Réseau Financité

5 - Part de marché des comptes d'épargne ISR dans l'ensemble du marché des comptes d'épargne belges



Source : Réseau Financité

Chiffres clés des produits solidaires

Le nombre de produits financiers solidaires proposés en Belgique s'élève à **802**.

L'**encours** total s'élève à **5,6 milliards d'euros**, ce qui représente **46 %** du total des montants placés en ISR.

6 - Encours et répartition des produits solidaires classés par type (euro, du 31/12/2011 au 31/12/2013)

Types de produits solidaires	2011	2012	Evolution	2013	Répartition
Investissement solidaire	4.011.903.906	5.143.566.348	3%	5.297.781.159	94%
Investissement solidaire à partage solidaire	907.342.685	12.235.799	93%	181.855.233	3%
Partage solidaire	176.447.605	187.754.311	-7%	176.270.072	3%

Source : Réseau Financité

Chiffres clés de la qualité extrafinancière de l'ISR

Nous mesurons, d'une part, la qualité extrafinancière des fonds ISR commercialisés sur le marché belge et, d'autre part, celle des comptes d'épargne ISR.

Qualité extrafinancière des fonds ISR

La méthodologie de cotation des fonds a été adaptée cette année afin d'être cohérente avec la proposition de norme minimale sur l'ISR. Ainsi, logiquement, un fonds ISR ne peut investir dans une entreprise ou un Etat figurant sur la liste noire Financité.

Qu'est-ce la liste noire Financité ?

Celle-ci se construit par la sélection et la compilation de listes noires publiques, publiées par des organismes fiables, qui recensent des entreprises de droit belge ou de droit étranger, des États ou des organismes internationaux à propos desquels il existe des indices sérieux qu'ils se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice, ou qu'ils tirent avantage d'actes repris et prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans les domaines humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance.

Comme le montre sa moyenne (**2,3 sur 100**), la **qualité extrafinancière du marché des fonds ISR laisse à désirer**.

Plus précisément, sur l'ensemble des fonds ISR étudiés² :

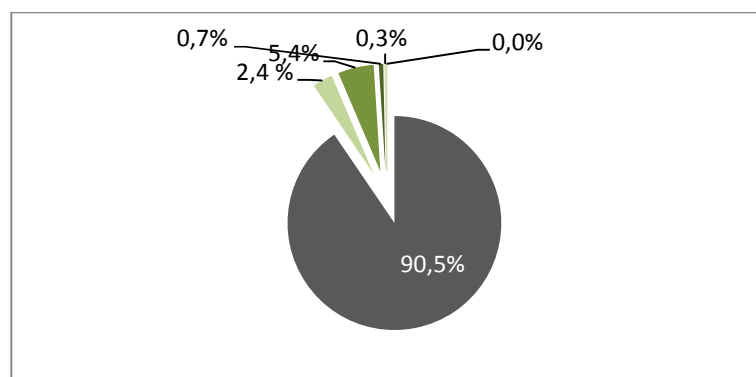
- 61 % (soit 180 fonds) sont cotés d'office à zéro car ils sont structurés. Bien qu'ils ont été conçus comme des produits ISR à l'origine, ces fonds ne garantissent aucune qualité ISR dans le temps.
- 27 % (soit 80 fonds) contiennent des actifs sur la liste noire Financité et sont donc cotés à zéro.
- 2 % (soit 7 fonds) ont aussi obtenu zéro faute d'avoir fourni assez d'information pour être cotés.
- Sur les 10 % restants (soit 28 fonds), seul un fonds dépasse la barre des 60 sur 100. La plus grande partie des fonds étudiés se situe dans la catégorie entre 20 et 39 sur cent (16 fonds) ; 2 fonds ont une cotation entre 40 et 59 sur cent et 9 fonds obtiennent moins de 19 sur cent.

En d'autres termes, la méthodologie adaptée du Réseau Financité montre que **90,5 % des fonds** qui se disent ISR sont en fait **cotés à zéro sur leur qualité extrafinancière**.

2 293 des 303 fonds recensés sur le marché.

7 - Résultats agrégés de notre cotation (nombre de fonds par rapport à leur cotation)

Cotation	Fonds (nombre)	Fonds (pourcentage)
Aspect ISR, mais produit structuré donc cote=0	180	61,0%
Contient des actifs sur la liste noire Financité donc cote=0	80	27,1%
Trop peu d'informations obtenues donc cote=0	7	2,4%
Inférieure à 19 %	9	3,1%
Entre 20 % et 39 %	16	5,4%
Entre 40 % et 59 %	2	0,7%
Entre 60 % et 79 %	1	0,3%
Plus de 80 %	0	0,0%



Source : Réseau Financité

Qualité extrafinancière des comptes d'épargne ISR

La **qualité des comptes d'épargne** reste à 69 sur 100 en 2013 (pas de nouvel acteur, pas de changement de méthodologie) mais la moyenne pondérée par les encours est en hausse à 73 sur 100.

8 – Cotation des comptes d'épargne 2013

PROMOTEUR	Produit	Qualité marché
BNP Paribas	Epargne Cigale/ Krekelsparen	68
Triodos Banque	Compte à Terme Triodos	75
	Compte d'Epargne Triodos	
	Compte d'Epargne Triodos Junior	
	Compte d'Epargne Triodos Plus	
VDK- Spaarbank	SpaarPlus Rekening	64,5

Source : Réseau Financité

Conclusions

En 2013, on note pour le marché ISR une **crise de l'offre**, qui se traduit par une **réduction de la quantité et de la qualité des produits ISR**. En revanche, la **demande** pour de tels produits de qualité semble **bien présente**. C'est ce que déclare le baromètre des investisseurs³ : **un peu plus de 50 % des personnes interviewées sont prêtes à investir dans des produits ISR**. Les raisons invoquées pour ne pas le faire actuellement sont le manque d'argent disponible (33 %), l'incompréhension de la stratégie de placement du fonds (29 %), l'absence de proposition de son banquier (23 %), ou le manque de confiance dans la qualification « éthique et durable » du fonds (24 %).

Par conséquent, **pour se développer en quantité et en qualité, l'ISR devrait, d'une part, être appuyé par une législation définissant une norme qualitative minimale**, afin d'apporter plus de clarté sur ce type de produit pour l'investisseur. D'autre part, il est **nécessaire que les acteurs du marché ISR prennent leur responsabilité et assurent une promotion active des produits ISR**.

Concernant le **contexte légal**, à l'exception de quelques mesures éparses telles que l'instauration de prêts-citoyens thématiques ou encore l'extension de la garantie de l'État à certaines parts de coopératives financières agréées, le **bilan de la législature 2009-2014 est faible**. Les déclarations de politique générale ambitieuses au niveau fédéral et wallon n'ont pas, ou trop peu, été suivies par des actes concrets.

Alors qu'une nouvelle législature commence, le **Réseau Financité insiste encore une fois sur la nécessité de la mise en place d'une norme légale minimale pour qualifier un fonds d'ISR**. Cette norme minimale est nécessaire pour pouvoir promouvoir de manière concrète l'investissement socialement socialement et pour donner confiance aux investisseurs, particuliers ou institutionnels, à placer leurs avoirs selon des critères extrafinanciers. Ainsi, la mise en place d'un cadre légal solide rendrait difficile le *greenwashing* qui, malheureusement, semble être trop souvent la façon d'opérer dans l'offre de produits ISR actuelle.

³ Baromètre de l'investisseur, enquête, menée par TNS en ligne, est une initiative d'ING en collaboration avec l'Université de Gand et les quotidiens L'Echo et De Tijd, mai 2014



Réseau **Financité**
Ensemble, changeons la finance